

# Agent de sûreté et de sécurité privée (TP – A2SP) – RNCP34507

**Public visé et Pré requis de la formation :** Toute personne majeure Disposer de l'autorisation préalable délivrée par le CNAPS (valable 6 mois), conformément à l'arrêté du 27 juin 2017 Test de niveau B1 en français Fournir un certificat d'aptitude médicale

**Durée :** 1 jours

**Heures :** 7 h

**Nombre maximum de places par session :** 12

**Délai d'accès à la formation :** Sur demande.

**Prix :** 7700 € / pers.

**Code CPF :** RNCP34507

**Désignation CPF :** TP – Agent de sûreté et de sécurité privée

**Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :** Établissement ouvert aux personnes en situation de handicap sauf restriction liée à l'invalidité et/ou contre indication médicale. Pour plus d'informations, contactez notre référent handicap : [sgp-formation@groupe-sgp.fr](mailto:sgp-formation@groupe-sgp.fr)

## Actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2

### OBJECTIFS

Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée

### DÉBOUCHÉS

agent de sécurité de sûreté privée BTS MOS

### ÉQUIVALENCES

Sans objet

### SPÉCIALITÉ

Sécurité des biens et des personnes, police, surveillance

### VALIDATION

TP A2SP

### MOYENS PÉDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

Salle de cours, PC Sécu, Support de cours, Espace extérieure Méthode participative et démonstrative, cas pratiques et mises en situation d'intervention en plateau technique équipé

### QUALIFICATION DE L'INTERVENANT

Formateurs ayant plusieurs années d'expérience dans la sécurité et la sûreté privée

### ÉVALUATION

A l'issue d'un parcours continu de formation correspondant au titre visé, le candidat est évalué par un jury composé de professionnels, sur la base des éléments suivants : Une mise en situation professionnelle ou une présentation d'un projet réalisée en amont de la session, complétée par un entretien technique, un questionnaire professionnel, un questionnaire à partir de production(s) si prévus au RE ; Les résultats des évaluations passées en cours de formation ; Un dossier professionnel dans lequel le candidat a consigné les preuves de sa pratique professionnelle, Un entretien final avec le jury



## Contenu pédagogique

La formation préparant au titre professionnel Agent de sûreté et de sécurité privé (A2SP) est composée de trois activités types, à chacune correspond un certificat de compétences professionnelles (CCP). La validation de ces trois CCP permet la délivrance du titre professionnel. Pour valider le titre le candidat doit obtenir les trois CCP qui le compose :

CCP 1 Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité Assurer un accueil physique et téléphonique de qualité en sécurité privée Contrôler l'accès à l'aide de dispositifs technologiques et de matériels de détection Prévenir les situations conflictuelles, menaçantes ou les traiter Contribuer au suivi de l'activité sur le site d'exploitation

CCP 2 Assurer une prestation de surveillance humaine dans une démarche de prévention et de protection contre les risques et les menaces Prévenir les situations génératrices de risques et intervenir si nécessaire Détecter des comportements suspects ou des actes malveillants et réagir de manière appropriée Réaliser l'ensemble des actions en réponse à une anomalie ou à une alarme

CCP 3 Assurer une prestation de surveillance humaine sur des sites sensibles dans une démarche de protection renforcée Prévenir et réagir face à des problèmes incendie dans des établissements recevant du public et des immeubles de grande hauteur Surveiller un site dit « sensible » et intervenir de manière appropriée à la situation